

**MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5th FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL: (646) 649-5061
FAX: (646) 781-9974

**DEBAT SUR LE POINT 13 (b) DE L'ORDRE DU
JOUR DE LA 69^e SESSION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DES NATIONS UNIES RELATIF AU
PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD**

New York, le 9 octobre 2014

**DECLARATION DE S.E.M. YOUSOUFOU BAMBA
REPRESENTANT PERMANENT
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

1. Je voudrais vous remercier pour la conduite éclairée de cette séance et traduire la gratitude de la délégation ivoirienne au Président de l'Assemblée générale pour avoir programmé ce débat qui donne l'opportunité aux Etats membres n'ayant pu s'exprimer le lundi 22 septembre 2014, lors de la 29^e session extraordinaire de l'Assemblée sur le Programme d'action du Caire de 1994, de le faire.
2. La Côte d'Ivoire voudrait apporter sa contribution à la poursuite de la mise en œuvre des engagements pris au Caire en vue d'apporter des réponses appropriées aux problématiques persistantes de population et de développement.

Monsieur le Président,

3. Mon pays a enregistré des avancées notables dans des domaines clés du Programme d'Actions de la CIPD, bien que celles-ci aient été ralenties par la décennie de crise que le pays a connue.
4. Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, la marche de la Côte d'Ivoire vers l'éducation universelle s'est traduite par une progression du taux brut de scolarisation au primaire qui est passé de moins de 72% en 1998 à 94,7% en 2013 avec un indice de parité qui s'est accru de 41%. En outre, le Gouvernement vient de prendre une mesure visant à rendre obligatoire, à compter de l'année scolaire 2015-2016, l'école primaire dès l'âge de six ans.
5. Concernant la santé, les actions engagées dans le domaine de la lutte contre le VIH ont permis de faire baisser son taux de prévalence à 3,7% en 2012 contre 4,7% en 2005. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, a chuté de 27%, passant de 149,5 pour 1000 en 1994 à 108 pour 1000 en 2012.
6. La mortalité maternelle, après une baisse de 597 en 1994 à 543 pour 100 000 naissances vivantes en 2005, a malheureusement connu une remontée à 614 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012.
7. La prévalence contraceptive moderne a presque triplé en passant de 5,7% en 1994 à 14% en 2012. Les besoins non satisfaits en planification familiale, bien qu'encore élevés, sont en nette régression.
8. Ces résultats et bien d'autres s'appuient sur des réformes institutionnelles et des interventions opérationnelles qui visent à mettre la population au centre du processus de développement.
9. Ainsi, plusieurs lois ont été promulguées. Il s'agit entre autres de :
 - la loi portant répression de toutes formes de violence à l'égard des femmes, y compris les mutilations génitales féminines;

- la loi modifiant et complétant la loi instituant le code pénal réprimant le harcèlement sexuel, le travail forcé et l'union précoce ou forcée ; et
- la loi qui consacre l'égalité dans le couple.

10. Plusieurs documents stratégiques sont également rendus opérationnels, notamment :

- le Plan National de Développement 2012-2015;
- la Politique Nationale de Population ;
- le Plan National de Développement Sanitaire ;
- le Plan National d'Action de l'Environnement ;
- le Plan National pour le Développement du Secteur Education-Formation;
- la Politique Nationale de la Jeunesse.

Monsieur le Président,

11. Le profil démographique de la Côte d'Ivoire reste marqué par un fort taux de fécondité estimé à 5 enfants par femme en 2012 avec une contribution de 13% des adolescentes.

12. Le taux de croissance démographique qui est de 2,7 demeure l'un des plus élevés au monde.

13. Le taux d'abandon scolaire reste lui aussi élevé, surtout pour les filles, du fait de la pauvreté, des pesanteurs socio-culturelles et du fléau des grossesses précoces.

14. Par ailleurs, des menaces pèsent sur la biodiversité en raison des changements climatiques, de la dégradation des sols et des terres, de l'acidification des océans et des pollutions chimiques avec leurs corollaires de baisse de la pluviométrie, des apports en eau et du couvert forestier, toutes choses qui accentuent la paupérisation des populations, créent l'insécurité alimentaire et posent des problèmes de santé publique.

15. En vue de faire face à ces défis, le Gouvernement ivoirien travaille à :

- réaliser la Couverture maladie universelle pour un meilleur accès des populations aux services de santé;
- accroître l'efficacité et disponibilité du système sanitaire ;
- renforcer l'accès et des jeunes et des femmes aux services de santé de la reproduction et de planification familiale;
- promouvoir l'auto-emploi et l'insertion économique des jeunes ;
- réduire la mortalité maternelle et infantile ;
- assurer la gestion durable des ressources environnementales ;
- améliorer la stabilité politique et économique propice à l'investissement et à la création d'emplois.
- poursuivre le vaste programme national dénommé « zéro grossesse en milieu scolaire » qui est en cours.

Monsieur le Président,

16. La Côte d'Ivoire s'active à bâtir les fondements de son émergence à l'horizon 2020 avec comme pilier important le défi du relèvement du dividende démographique à travers la réalisation d'investissements stratégiques nécessaires à une économie prospère et forte.
17. Elle se félicite des efforts déjà engagés en sa faveur par la communauté internationale et l'invite à les accroître en vue de la réalisation des objectifs convenus à l'issue des grandes conférences et réunions internationales sur la question de la population et du développement.
18. Notre volonté commune de construire un monde plus juste et plus équitable passe indiscutablement par la promotion des droits humains. A cet égard, la Côte d'Ivoire demeure attachée au respect des droits de la personne humaine sans exclusive.
19. Ma délégation réaffirme ainsi les engagements auxquels mon pays a souscrit au plan international et régional en conformité avec nos textes institutionnels et réglementaires, nos priorités de développement, nos mœurs, nos cultures et nos croyances.
20. De ce point de vue, nous saluons le rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé «Plan directeur pour le suivi du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement au-delà de 2014».
21. Aussi, soucieux de la promotion du développement durable, mon pays réaffirme-t-il son engagement en faveur de la mise en œuvre, au-delà de 2014, du Programme d'Action de la CIPD et souhaite vivement que le bien-être de la personne humaine soit au cœur du programme de développement post-2015.
22. Je vous remercie pour votre aimable attention.